

ARRETE DU MAIRE



Occupation du domaine public
Démontage d'une grue 17 rue Lieutenant Lespagnol
Le 18 mars 2024 de 7h00 à 17h00.

Le Maire de la ville de Holtzheim

- VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de la société SC WOLJUNG, Madame KOENIG

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques d'interdire le stationnement et la circulation pour le démontage d'une grue sur le chantier 17 rue du Lieutenant Lespagnol.

ARRETE

- Article 1^{er}** La société construction WOLJUNG est autorisée à démonter une grue au niveau du 17 rue du Lieutenant Lespagnol sur le trottoir et empiétant sur la chaussée le **lundi 18 mars 2024 de 7h00 à 17h00.**
- Article 2** Pour la fluidité de la circulation, le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant devant le N° 17 rue du Lieutenant Lespagnol et en face jusqu'au bureau de tabac.
- Article 3** La rue du Lieutenant Lespagnol sera barrée au niveau du N° 12 et N° 13 rue du Lieutenant Lespagnol, et de l'autre côté rue des Serruriers et au niveau du N° 14 et n°17 rue du Lieutenant Lespagnol le **18 mars 2024 de 7h00 à 17h00.**
- Article 4** La circulation sera déviée vers la rue de l'école, rue de la Bruche, rue de l'église avec des panneaux de déviations au rond-point de la fontaine et au carrefour de la boulangerie Troestler.
- Article 5** Les commerces riverains directs (BUREAU DE TABAC, AGENCE MERCOR) resteront accessibles, notamment aux piétons.
- Article 6** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société en charge des travaux, elle devra s'assurer du maintien de la circulation des véhicules.
- Article 7** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 8** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9

Le Maire, certifié sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- CTS et CTBR
- SDIS67
- Madame KOENIG de la société SC WOLJUNG

Holtzheim le 29 février 2024

Par délégation du Maire

L'adjoint Bruno MICHEL

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be 'Bruno Michel'. The stamp is partially obscured by the signature but is visible in the background.